



LA SANTÉ DES POMPIERS FORESTIERS

L'été 2005 a été un des plus chauds que la Côte-Nord ait connu au cours des dernières années. Dès le début de juin, avant même que la verdure n'apparaisse, la sécheresse avait débuté. Compte tenu des faibles précipitations enregistrées, l'indice d'inflammabilité est rapidement devenu extrême et les feux de forêt sont apparus au nord de Baie-Comeau.

Rapidement, ils sont devenus difficiles à contrôler et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a dû prendre les grands moyens et demander du renfort, entre autres à la Colombie-Britannique. Une centaine de sapeurs-pompiers sont donc venus prêter main-forte à leurs confrères québécois.

Malgré les courts délais et la logistique complexe qu'exigent l'hébergement et le transport des pompiers entre Vancouver et les sites d'incendie, la SOPFEU nous a demandé de dispenser la formation qui traite des réactions allergiques aux piqûres d'insectes aux 24 chefs d'équipe afin qu'ils soient en mesure de donner adéquatement les premiers secours et les premiers soins en situation d'urgence. Plus spécifiquement, il s'agit d'habiliter ces personnes à injecter, le plus rapidement possible, une dose d'adrénaline à



tout travailleur qui fait une réaction allergique sévère consécutive à une piqûre d'insecte. La SOPFEU a fourni aux chefs d'équipe les trousseaux d'adrénaline.

L'expérience de former un groupe de travailleurs anglophones d'une autre province s'est avérée très enrichissante pour les membres de l'équipe de santé au travail de Manicouagan. Nous remercions la SOPFEU pour la confiance manifestée envers nos services et nous la félicitons pour sa prise en charge exemplaire de la santé et de la sécurité de ses travailleurs.

Reynald Bélanger, infirmier
Diane Bouillon, infirmière
Pierre Chrétien, médecin
CSSS de Manicouagan

Lésions professionnelles 1997 – 2002

Nous avons vu, dans le numéro de mars 2005, que le nombre de lésions professionnelles enregistrées sur la Côte-Nord n'a cessé de décroître entre 1997 et 2002. Par contre, la durée moyenne d'absence progresse constamment, ce qui présage de la gravité accrue des lésions. Enfin, nous savons que les travailleurs plus âgés prennent davantage de temps à récupérer que les plus jeunes à la suite d'une lésion.

L'âge des travailleurs

La répartition des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge des travailleurs correspond presque à celle des travailleurs nord-côtiers établie lors du recensement 2001¹. Le tableau suivant montre cette distribution.

Nombre de lésions professionnelles indemnisées, proportion des lésions et nombre de travailleurs sur la Côte-Nord selon le groupe d'âge
1997 - 2002

Groupe d'âge	Lésions		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%
15 - 19 ans	307	3,5	1 330	3,4
20 - 29 ans	2 064	23,2	6 470	16,6
30 - 39 ans	2 688	30,2	10 370	26,7
40 - 49 ans	2 378	26,8	12 235	31,5
50 - 59 ans	1 259	14,2	7 185	18,5
60 ans et plus	191	2,1	1 280	3,3
Total	8 887	100,0	38 870	100,0

Ce sont les jeunes du groupe d'âge 20-29 ans qui, proportionnellement, subissent le plus grand nombre de lésions professionnelles avec 23,2 % du total alors qu'ils ne représentent que 16,6 % des travailleurs.

Chez les plus jeunes travailleurs (de 15 à 39 ans), la proportion des lésions indemnisées est supérieure à la proportion des travailleurs. Autrement dit, les jeunes travailleurs subissent davantage de lésions que les plus âgés.

Les travailleurs de 40 ans et plus représentent 53,3 % de l'ensemble de la main-d'œuvre, mais subissent « seulement » 43,1 % des lésions.

À la lumière des statistiques présentées, on peut affirmer que les campagnes de prévention qui visent particulièrement les jeunes travailleurs sont justifiées.



¹ Recensement canadien 2001

Le sexe des travailleurs

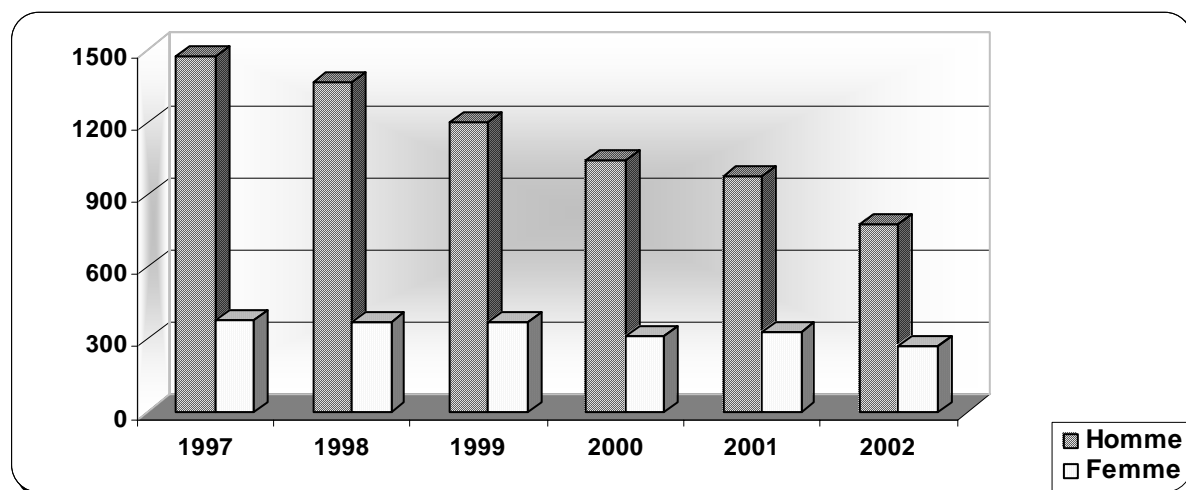


Les données du recensement canadien 2001 révèlent que la Côte-Nord comptait 38 870 travailleurs répartis comme suit :

- 17 610 femmes (45,3 %)
- 21 260 hommes (54,7 %)

Pourtant, les femmes ne subissent que 20,9 % de toutes les lésions indemnisées. La figure suivante fait clairement ressortir l'ampleur des lésions professionnelles chez les hommes par rapport aux femmes.

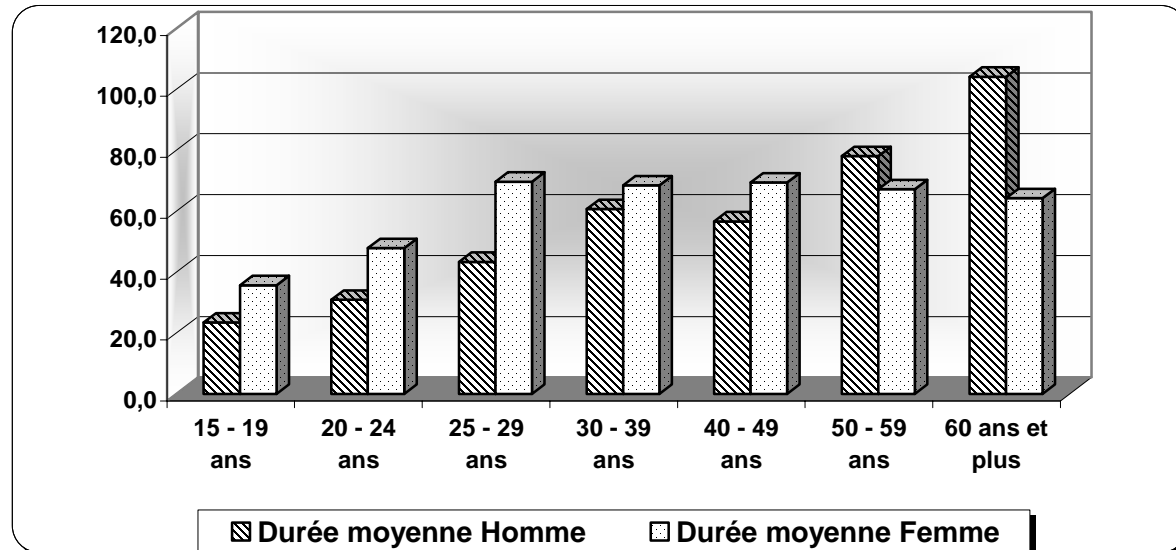
Nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe
et proportion des lésions attribuées aux femmes
1997 - 2002



- Les hommes subissent quatre fois et demie plus de lésions indemnisées que les femmes. Par contre, la décroissance est spectaculaire puisque le nombre de lésions indemnisées passe de 1 475 cas en 1997 à 777 cas en 2002, soit une baisse de près de 50 %.
- Chez les femmes, le nombre de lésions indemnisées varie très peu au cours des six années analysées. Il passe de 383 en 1997 à 327 en 2001. Le nombre de lésions indemnisées glisse sous la barre des 300 cas pour atteindre 273 lésions en 2002.

Les femmes subissent proportionnellement moins de lésions professionnelles que les hommes, mais la durée moyenne des journées d'absence est supérieure à celle enregistrée chez les hommes comme le démontre la figure suivante.

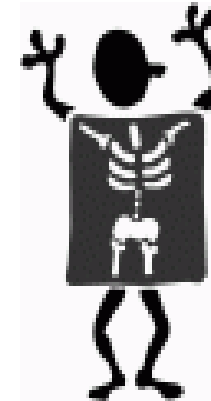
Lésions professionnelles indemnisées et nombre moyen de jours d'absence selon le sexe et le groupe d'âge 1997 - 2002



- La durée moyenne des journées d'absence est nettement supérieure chez les femmes avec 65,7 jours; elle est de 56,1 jours chez les hommes. La différence entre les sexes est presque de 10 jours.
- La durée moyenne des journées d'absence chez les femmes est étonnamment stable à partir de la cohorte d'âge 25-29 ans.
- Chez les hommes, au contraire, la durée moyenne de journées d'absence progresse plus lentement mais constamment, pour atteindre des niveaux très élevés chez les travailleurs plus âgés.



En ce qui concerne les cas indemnisés pour maladies professionnelles, les femmes sont impliquées dans le tiers des cas (34,5 %), mais elles accaparent 43,7 % du nombre total de journées d'absence indemnisées pour maladie, avec une moyenne de 296,8 jours alors que la moyenne se situe à 201,2 jours chez les hommes.



#

#

Albert Sévigny
Agent de recherche en santé au travail

#

Chronique «« « Pour une maternité sans danger » »

#



La station debout prolongée

La station debout prolongée est considérée, dans la littérature, comme un facteur de risque pouvant occasionner des issues défavorables de grossesse.

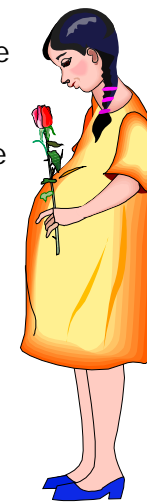
Le fait de travailler debout durant de longues heures consécutives peut provoquer, chez la femme enceinte, un avortement spontané (fausse couche), un accouchement avant terme (avant la 37^e semaine de grossesse) ou encore occasionner la naissance d'un bébé de poids insuffisant.

Les études disponibles montrent que le risque croît avec le niveau d'exposition; ainsi, plus la travailleuse est debout longtemps, plus le risque est élevé d'être confrontée à une issue défavorable de grossesse.

Pour éliminer le risque associé au travail en position debout prolongée, il convient d'appliquer les recommandations suivantes :

- Avant la 20^e semaine de grossesse, le travail en station debout ne doit pas dépasser 6 heures par jour.
- À compter de la 20^e semaine de grossesse, le travail en station debout ne doit pas dépasser 4 heures par jour.

Comme nous l'avons déjà mentionné, dans les chroniques précédentes, une recommandation ne signifie pas un retrait du milieu de travail, mais la suppression du risque auquel la travailleuse est exposée. Dans la situation présente, le simple fait de diminuer le temps de travail en position debout constituera une façon d'éliminer le risque et permettra à la travailleuse d'être maintenue en emploi, respectant ainsi l'esprit de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.



Julienne Michaud
Infirmière conseil en santé au travail#

Recherche en santé au travail

En novembre 2005, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) soulignera ses 25 ans.

Par la recherche, l'IRSST contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. De plus, l'Institut offre des services de laboratoire et d'expertise nécessaires à l'action du réseau public de prévention, assure la diffusion de nouvelles connaissances et joue un rôle de référence scientifique et technique.



Au cours de ces années, cet organisme a conduit de multiples recherches, élaboré de nouvelles méthodes d'analyses, conçu ou raffiné divers outils et équipements de protection, procédé à des milliers d'analyses environnementales, toxicologiques ou microbiologiques pour ses clients, tout en répondant à d'innombrables questions à titre d'expert.

Grâce à son personnel et à la collaboration de divers organismes dont un réseau de chercheurs externes, des représentants patronaux, syndicaux et du réseau de la santé, l'IRSST a effectué des percées scientifiques, tant au niveau national qu'international. Ses travaux ont permis à la société québécoise d'accomplir des progrès remarquables en santé et en sécurité du travail, afin de rendre les milieux de travail plus sains et plus sécuritaires.

L'équipe de santé au travail de la Côte-Nord est fière de souligner cet anniversaire et tient à remercier l'Institut pour la qualité des services offerts ainsi que le partage de ses connaissances avec le réseau de la santé.

Jean-Guy LeBel
Coordonnateur régional en santé au travail

#

La date de tombée pour les articles du prochain bulletin Santé en têtes est le 11 novembre 2005



SANTÉ EN TÊTES est réalisé par l'équipe de santé au travail de la Direction de santé publique avec la collaboration des équipes de santé au travail des CLSC et des centres de santé de la Côte-Nord et publié à un rythme trimestriel.

Ce bulletin d'information régional est distribué gratuitement.

Comité de rédaction

Manon Gingras, Jean-Guy LeBel,
Lise Mercier, Sandra Morin,
Albert Sévigny

Collaboration spéciale

Raynald Bélanger
Diane Bouillon
Pierre Chrétien
Julienne Michaud

Production

Service des communications

Traitement de texte et mise en page :

Lise Mercier

Impression :

Imprimerie Hauterive
(Baie-Comeau)

Pour toute information relative au contenu de cette publication ou pour un projet d'article, communiquer avec :

Albert Sévigny
Direction de santé publique
Agence de développement de réseaux
locaux de services de santé et de
services sociaux de la Côte-Nord
691, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 2A1
Tél. : (418) 589-9845

Disponible sur le site Internet de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

www.rrsss09.gouv.qc.ca
ISSN 1198-1873

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Côte-Nord

